

**INDEMNISATION CHOMAGE Secteur Public**

(Article L.351-12 du code du travail)

**DEMANDE D'ALLOCATIONS**

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

Il s'agit :

- d'une première demande  
 d'une nouvelle demande

**DOCUMENTS OBLIGATOIRES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE**

- photocopie de la carte d'inscription comme demandeur d'emploi
- photocopie de la carte d'assuré social
- photocopie de l'avis d'imposition (ou de non-imposition) de l'année précédente.
- relevé d'identité postal, bancaire ou de caisse d'épargne
- photocopies des pièces justificatives de votre perte d'emploi si vous dépendiez d'un autre employeur que La Poste.

**Vérifiez que vous avez daté et signé la « déclaration sur l'honneur » page 4 avant de renvoyer ce document****DESIGNATION DU DEMANDEUR**

NOM (M., Mme, Mlle) : ..... Prénom : .....  
 Nom de jeune fille : ..... Né(e) le : ..... à ..... Dépt : .....  
 Nationalité : ..... N° Sécurité Sociale : .....  
 ↪ Marié(e)/En ménage    ↪ Célibataire    ↪ Veuf(ve)    ↪ Séparé(e)/Divorcé(e)    Nbre d'enfant(s) à charge : .....  
 Adresse personnelle : N° ..... voie et nom de la voie : .....  
 Complément d'adresse : ..... C. postal : ..... Commune : .....

**COMMENT AVEZ-VOUS PERDU VOTRE DERNIER EMPLOI cocher la(ou les) case(s) correspondante(s) :**

- ↪ Licenciement Motif : .....
- ↪ Fin de contrat à durée déterminée
- ↪ Rupture de contrat à durée déterminée avant son terme. *Joignez la photocopie du contrat de travail et précisez :*  
     Rupture à l'initiative    ↪ de l'employeur    ↪ du salarié (Expliquez les raisons de votre départ dans la case «Démission autre motif» ci-dessous)
- ↪ Fin de période d'essai. Précisez : à l'initiative    ↪ de l'employeur    ↪ du salarié
- ↪ Départ à la retraite. Précisez : à l'initiative    ↪ de l'employeur    ↪ du salarié
- ↪ Démission suite à une rupture négociée
- ↪ Démission pour autre motif :  
     Expliquez les raisons de votre départ. Si nécessaire, utilisez une feuille séparée que vous signerez.  
     .....  
     .....
- ↪ Autre motif : .....

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A VOTRE ACTIVITE  
INDIQUEZ TOUTES VOS ACTIVITES DEPUIS 4 ANS**

(Joignez une feuille séparée si nécessaire)

**PERIODES D'EMPLOI**

**Indiquer les noms et adresses de vos employeurs et joignez les photocopies des certificats de travail attestant ces activités :**

*dernier emploi :*

du ..... au ..... .....

*avant-dernier emploi :*

du ..... au ..... .....

*emplois précédents :*

du ..... au ..... .....

du ..... au ..... .....

du ..... au ..... .....

du ..... au ..... .....

du ..... au ..... .....

---

**AUTRES RENSEIGNEMENTS**

**Avez-vous bénéficié :**

- d'un congé parental d'éducation :  
du ..... au ..... joindre l'attestation de l'employeur
- du versement de l'allocation parentale  
d'éducation suite à une fin de contrat:  
du ..... au ..... joindre l'attestation de la Caisse d'allocations familiales
- d'un congé sans traitement pour élever un enfant :  
du ..... au ..... joindre l'attestation de l'employeur
- d'un congé sans traitement pour convenances personnelles, ou congé sabbatique, ou congé pour création d'entreprise:  
du ..... au ..... joindre l'attestation de l'employeur
- d'un congé d'enseignement ou de recherche :  
du ..... au ..... joindre les justificatifs

**Avez-vous été :**

- en stages, ou en formation :  
du ..... au ..... joindre les photocopies des certificats de fin de stage ou de formation
- en arrêts maladie, congé de maternité, accident de travail ou invalidité :  
du ..... au ..... joindre la photocopie de l'attestation d'indemnisation de la caisse d'assurance sociale.
- au Service national :  
du ..... au ..... joindre la photocopie de l'attestation de fin de service national

Justifiez-vous de 12 années d'appartenance à une ou plusieurs entreprises au cours des 15 années qui précèdent la fin du contrat de travail ?       OUI       NON



## VOTRE SITUATION ACTUELLE (suite)

Etes-vous bénéficiaire de l'allocation parentale d'éducation ?     OUI     NON

si OUI : **Joignez une photocopie de l'attestation de la caisse d'allocations familiales**

**ATTENTION :** : Si vous totalisez 160 trimestres validés d'assurance vieillesse, tous régimes confondus, vous pouvez faire une demande d' " Allocation Chômeurs Agés " (par lettre manuscrite à joindre accompagnée du justificatif des 160 trimestres à se procurer auprès de votre caisse d'assurance vieillesse).

## DECLARATION SUR L'HONNEUR

J'atteste sur l'honneur :

- . l'exactitude et la sincérité des renseignements fournis ci-dessus.
- . que j'aviserai immédiatement mon ancien employeur public, si je reprends une activité professionnelle quelle qu'elle soit (salariée ou non) et que je l'informerai de tout changement qui surviendrait dans ma situation (maladie, maternité, accident, invalidité, stage, obligation militaire.....).

En cas de déclaration inexacte ou d'omission, je serai passible des sanctions prévues à l'article L.365-1 du Code du Travail et à l'article 80 §1 et §2 du Règlement du régime d'assurance chômage.

Par ailleurs, afin d'éviter l'interruption prolongée du paiement des allocations, je communiquerai immédiatement tout changement d'adresse.

Fait à .....

le .....

Signature (précédée de la mention «Certifié exact»)

**ARTICLE L 365-1 DU CODE DU TRAVAIL :** Est passible d'un emprisonnement de deux mois et d'une amende de 25 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration pour obtenir ou faire obtenir ou tenter de faire obtenir des «allocations d'aide aux travailleurs privés d'emploi» qui ne sont pas dues, sans préjudice des peines résultant de l'application d'autres lois s'il échet. Le tribunal pourra en outre ordonner la restitution des sommes indûment perçues.

**ARTICLE 80 §1 et § 2 DU REGLEMENT DU REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE :**

**§1.** Les personnes qui auraient perçu indûment tout ou partie des allocations et qui auraient fait sciemment des déclarations inexactes ou présenté des attestations mensongères en vue d'obtenir le bénéfice ou la continuation du service des allocations, doivent rembourser à la caisse les sommes indûment perçues par elles, sans préjudice éventuellement des sanctions pénales résultant de l'application de la législation en vigueur. Les intéressés peuvent solliciter une remise de cette dette auprès de la commission paritaire visée à l'article 89.

**§2.** Sont considérées comme prestations indues, sauf cas prévus par délibération de la Commission Paritaire Nationale, toutes les allocations versées au titre d'un mois civil si, au cours de ce mois, le bénéficiaire a exercé une activité professionnelle qui n'a pas été déclarée à terme échu.

**LOI n° 78-17 du 6 janvier 1978 :** Les informations collectées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données du fichier vous concernant